

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2496

présenté par

Mme Petex, Mme Bonnet, M. Cordier, Mme Anthoine, M. Taite, M. Viry, M. Bony,
M. Bourgeaux, M. Descoeur, Mme Duby-Muller, Mme Corneloup, M. Emmanuel Maquet,
M. Brigand, M. Vatin, Mme Serre, M. Bazin, M. Boucard et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 2

À l'alinéa 17, après le mot :

« production »

insérer les mots :

« , en particulier par la diversification des ateliers de production et l'amélioration de la durabilité des pratiques agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter la liste des solutions innovantes que l'Etat souhaite mettre en avant dans ses initiatives de recherche, d'innovation et de transfert de technologies pour y intégrer la restructuration-diversification et l'amélioration de la durabilité des pratiques agricoles.

La restructuration-diversification est définie comme la reconception du système d'une exploitation afin de diversifier ses productions agricoles et d'adopter des pratiques agroécologiques. Elle implique la transition de la spécialisation et de la mono-production vers une production plus diversifiée, en favorisant la mise en place d'ateliers complémentaires de production. Elle permet de faciliter la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux porteurs de projet.